

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Saint Germain  
bouclesdeseine  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# SOMMAIRE

---

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
------------------	----------

---

<b>CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE</b>	<b>4</b>
---	----------

> Le territoire	5
-----------------	---

---

<b>LES ACTIONS 2022</b>	<b>7</b>
-------------------------	----------

> <b>Une Agglo utile : agir concrètement pour faciliter le quotidien</b>	<b>8</b>
--	----------

Fluidifier les déplacements	8
-----------------------------	---

Agir pour la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs	12
--	----

Assurer la sécurité et agir en faveur de la santé	13
---	----

> <b>Une Agglo créative : mettre en réseau pour faire fructifier les initiatives et catalyser les innovations</b>	<b>14</b>
---	-----------

Favoriser l'entrepreneuriat et stimuler l'innovation	14
--	----

Organiser une coopération intercommunale pragmatique	14
--	----

> <b>Une Agglo attractive : cultiver un cadre d'exception pour vivre, travailler et se divertir</b>	<b>15</b>
---	-----------

Créer les conditions de l'implantation et de la diversité entrepreneuriale	15
--	----

Mettre en valeur notre patrimoine et développer le tourisme	16
---	----

Offrir aux habitants et à leurs enfants un parcours de vie sur le territoire	17
--	----

> <b>Une Agglo nature : préserver nos paysages</b>	<b>23</b>
--	-----------

Prendre soin de nos paysages historiques	23
--	----

Prévenir les risques naturels	24
-------------------------------	----

Préserver et valoriser nos ressources	24
---------------------------------------	----

Accroître la production locale d'énergie durable et générer des économies d'énergie	28
---	----

---

<b>LA GOUVERNANCE DE LA CASGBS</b>	<b>30</b>
------------------------------------	-----------

> Le bureau communautaire	31
---------------------------	----

> Les délégations	32
-------------------	----

> Fonctionnement des instances	33
--------------------------------	----

> Compétences et intérêt communautaire	34
--	----

> Organisation des moyens humains et financiers : une agglo responsable qui maîtrise ses coûts	35
---	----

> Dépenses de fonctionnement	36
------------------------------	----

> Dépenses d'investissement	37
-----------------------------	----

# PRÉAMBULE

---

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport d'activité doit être présenté devant chaque conseil municipal.

Réalisé par les services, il établit un bilan des actions conduites au cours de l'année N-1, dans les domaines de compétences de l'Agglomération, tant du point de vue des services quotidiens apportés à la population que des grands projets d'intérêt communautaire.

Les élus de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) ont souhaité qu'il présente de manière pratique et lisible les réalisations de l'Agglomération. L'année 2022 ayant été marquée par l'adoption du Projet de Territoire, feuille de route de l'action publique intercommunale fixant les orientations stratégiques et priorités d'action d'ici 2026, le rapport a été organisé selon les 5 grands engagements qui en sont issus :

- Une Agglo utile : agir concrètement pour faciliter le quotidien
- Une Agglo créative : mettre en réseau pour faire fructifier les initiatives et catalyser les innovations
- Une Agglo attractive : cultiver un cadre d'exception pour vivre, travailler et se divertir
- Une Agglo nature : préserver nos paysages
- Une Agglo responsable : œuvrer pour réduire notre empreinte environnementale et maîtriser la facture énergétique.

En effet, après la création de la CASGBS en 2016 et le renouvellement d'une partie de l'exécutif consécutif aux élections municipales en 2020, l'Agglomération, ayant éprouvé ses règles de gouvernance et désormais rompue à l'exercice de ses compétences, a pu se consacrer à forger une vision et fixer un cap pour les prochaines années. Cette ambition et ses déclinaisons, exprimées dans le Projet de Territoire mais aussi dans le projet de Plan Climat-air-énergie territorial qui organise la transition écologique sur le territoire, ont vocation à guider l'action des services de l'Agglomération. Il apparaît, à travers les actions présentées dans cette édition 2022 du rapport d'activité, que la mise en œuvre de ces documents-cadres a été enclenchée sans qu'il soit nécessaire d'attendre leur adoption et que l'Agglomération est résolument orientée vers le passage à l'action.

**CARTE D'IDENTITÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SAINT GERMAIN  
BOUCLES DE SEINE**



## Le territoire

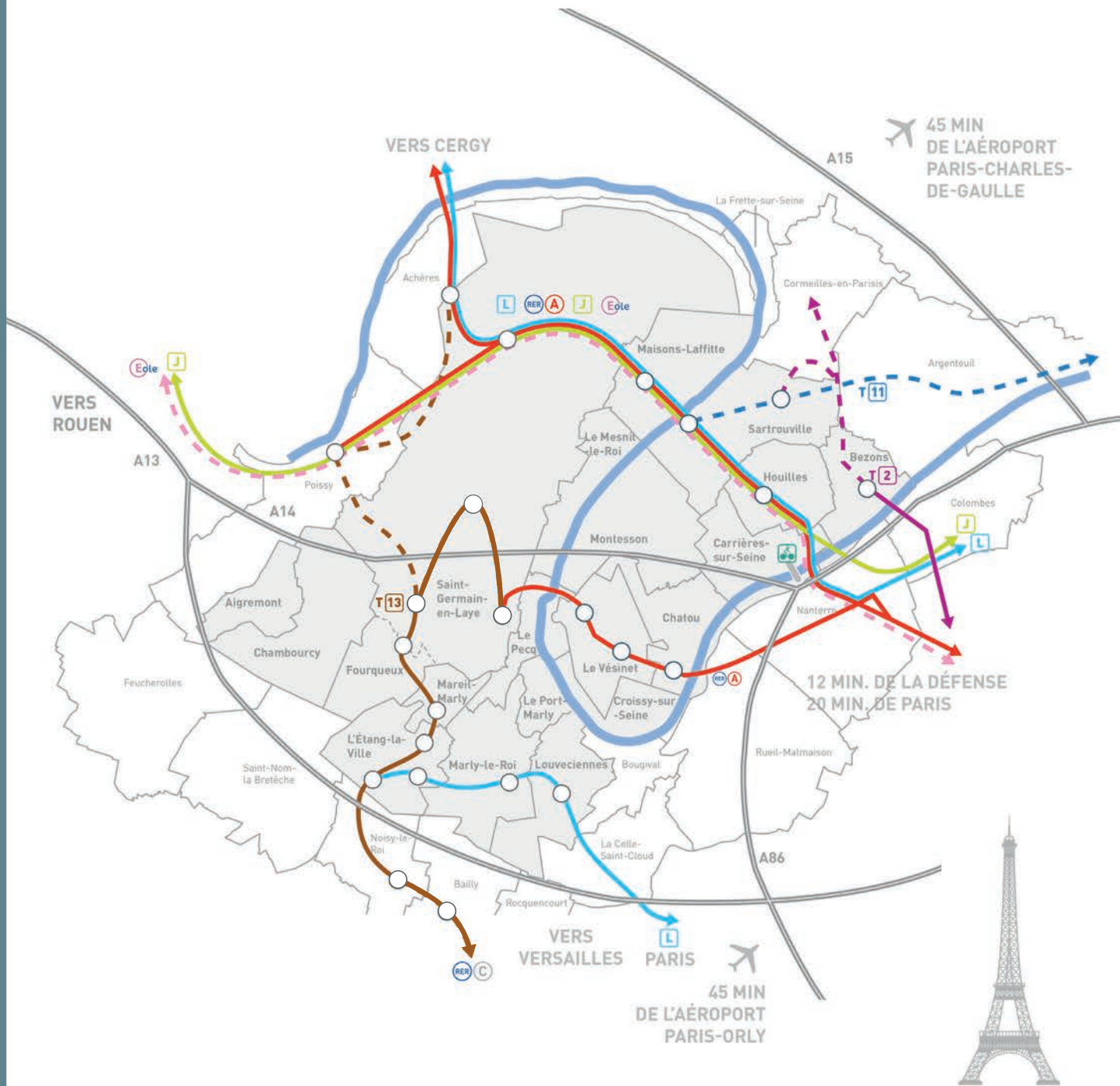
Située aux portes de la Métropole du Grand Paris, la CASGBS est un territoire regroupant 337 000 habitants, répartis sur 19 communes : Aigremont, Bezons, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, L'Étang-la-Ville, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville.

La CASGBS se situe à l'articulation des départements des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines, à proximité immédiate du quartier d'affaires de la Défense et des grandes agglomérations qui structurent l'ouest parisien : la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à l'ouest et les Communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint Quentin en Yvelines au sud, de Val Parisis au nord et les établissements publics territoriaux Paris Ouest la Défense et Boucle Nord de Seine à l'est.

À 15 km du centre de la capitale, le territoire de la CASGBS offre aux ménages et aux entreprises un cadre privilégié pour vivre et travailler, caractérisé par un urbanisme aéré et résidentiel et un paysage marqué par la Seine et les massifs forestiers de Saint-Germain-en-Laye et de Marly-le-Roi. Doté d'une bonne desserte par les transports en commun, le territoire dispose en outre d'un niveau d'équipements très satisfaisant tout en étant peu soumis aux nuisances environnementales. Le patrimoine culturel et historique y est très riche. La qualité résidentielle et l'offre commerciale variée font de la CASGBS un territoire d'exception en Île-de-France.

### Chiffres clés :

- Superficie : 139.1 km<sup>2</sup>, dont 60% d'espaces ouverts (forêts, Seine, etc.)
- Population : 337 000 habitants
- Médiane du revenu disponible par unité de consommation : 27 782 €
- Actifs : 164 000, dont 36% de cadres
- Emplois : 100 000
- Entreprises : 22 000
- Zones d'activités : 40, soit 510 ha (+450 ha en projet)
- Pôles gares : 15



# LES ACTIONS 2022

—

# Une Agglo utile : agir concrètement pour faciliter le quotidien

## Fluidifier les déplacements

*Améliorer l'attractivité des transports collectifs*

### **Rénover les principaux pôles gares du territoire**

En partenariat avec Île-de-France Mobilités, la CASGBS réalise des études de **renovation des principaux pôles gares** du territoire : Houilles, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville et Marly-le-Roi.

Ces initiatives ont pour objectif de rendre plus confortables ces pôles de mobilité majeurs et de faciliter l'intermodalité afin d'inciter à recourir à des mobilités décarbonées.

### **Renforcer l'offre de bus**

En 2022, l'Agglomération a été confrontée à un **déficit de conducteurs de bus** qui a dégradé la qualité du service de transport. De nombreuses courses ont été supprimées. L'Agglomération a par conséquent mis en place des cellules de crise sur les 2 délégations de services publics (DSP) qui ont permis des améliorations notables en fin d'année.

**L'offre de transport de bus** des circuits scolaires à destination de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi ainsi que celle de la ligne 2 à destination de Saint-Germain-en-Laye ont par ailleurs été renforcées. Enfin, des actions en faveur de l'allongement des amplitudes horaires ont été menées à bien pour faciliter le transport des usagers entre des pôles d'attraction type sites économiques et scolaires et les secteurs résidentiels.

*Développer la pratique des modes actifs*

### **Poursuivre le déploiement du Plan Vélo**

En matière de mobilités douces, l'Agglomération valorise et accompagne la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien quand celle-ci est déjà fortement ancrée pour les loisirs. A cet effet, elle a engagé diverses **études** sur les axes structurants et sur les franchissements de Seine. En outre, certains tronçons ont fait l'objet de **travaux** :

**Étude (29 km)**

**Travaux (8 km)**





Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine



Pistes cyclables unidirectionnelles Avenue de Taillevent à Saint-Germain



Chaussée à Voie Centrale Banalisée rue Paul Leplat à Marly-le-Roi



Piste cyclable temporaire à Bezons

Parmi les faits marquants de 2002, il convient de mentionner le démarrage du projet d'une voie verte de 4,4 km sur les berges du Mesnil-le-Roi.

La CASGBS a déposé en janvier 2022 un dossier de déclaration d'utilité publique. En effet, si la partie centrale du projet se trouve entièrement sur des terrains appartenant à la ville, les emprises comprises sur le linéaire permettant de relier le parc Corbière au Pecq aux aménagements des berges de Seine de Maisons-Laffitte se trouvent pour la plupart sur des parcelles privées. Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée du 29 septembre au 31 octobre 2022 pour permettre à la CASGBS d'en faire l'acquisition.

Pour être autorisée à démarrer des travaux à l'été 2022, la CASGBS a également dû constituer un dossier dit « Loi sur l'eau » visant à prouver que le projet n'avait pas d'impact négatif sur le milieu aquatique. Le début du chantier a été marqué par des travaux de défrichage et de nettoyage, avec l'enlèvement de près de 180 tonnes de déchets et 180 m<sup>3</sup> de gravats. Dans le même temps, un travail de valorisation des terres végétales du site a été lancé, en opérant un transfert de la couche supérieure de déblais issue du terrassement vers de futures plantations et ainsi enrichir les sols.



#### Chiffres clés :

- 4 km de piste cyclable reliant Le Pecq à Maisons-Laffitte
- Coût du projet : 5 M€ (70 % : Région Île-de-France / Conseil départemental des Yvelines / État et 30 % : CASGBS / Ville)

Doit être également mentionné en 2022 le lancement des études pour l'aménagement d'une voie verte sur les berges de Bezons. Le chemin de halage le long des berges de Bezons assure la continuité cyclable de cette rive de Seine, quasiment aménagée en continu sur l'ensemble du territoire intercommunal. De plus, cela assure la liaison vers les véloroutes qui traversent le territoire, à savoir le Paris-Londres et la Seine à Vélo. Les 2 km de berges de Bezons sont donc un tronçon structurant à réaliser prioritairement pour la cohérence du réseau cyclable et le confort des usagers. La CASGBS a lancé les études sur ce périmètre compris entre la passerelle Eole et le pont de Bezons.

#### Chiffres clés :

- 2 km de voie verte reliant la passerelle Eole au Pont de Bezons
- Coût estimatif du projet : 4 millions d'euros

#### Développer les services vélo

En 2022, la CASGBS a mis en place différents services vélo à destination des cyclistes confirmés et en devenir pour accompagner, encourager et faciliter la pratique quotidienne du vélo :

- **Lancement d'une étude de jalonnement cyclable** : cette étude a pour vocation de doter l'Agglomération d'une signalétique à destination des cyclistes pour les guider sur l'ensemble du territoire.
- **Organisation de la semaine de la mobilité en septembre 2022** : pour célébrer l'ouverture de la passerelle Eole, un village de la mobilité a été organisé le 18 septembre dans le parc Nelson Mandela à Bezons. Divers acteurs étaient présents : Keolis, TIER, Véligo location, Solicycle et les associations de cyclistes. Un atelier de marquage et réparation de vélos était proposé. Cet évènement a aussi été marqué par une balade à vélo du Collectif Vélo 78 présentant un parcours reliant la CASGBS au quartier de la Défense. Elle a réuni une cinquantaine de personnes.



Village de la mobilité – animation – septembre 2022

- **Organisation d’ateliers vélos** : l’Agglo a proposé aux habitants et usagers de la CASGBS tout au long de l’année différents ateliers de réparation et d’autoréparation de vélos, de remise en selle pour les accompagner à rouler en toute sécurité. Les adultes ne sachant pas faire de vélo peuvent apprendre via une vélo-école.
- **Fonds de concours « stationnement vélo en ville »** : afin d’accompagner les communes dans le développement d’une offre de stationnement adaptée, hors des pôles gare, la CASGBS dispose d’un fonds de concours créé en 2019 permettant le financement de nouveaux projets d’arceaux vélos à hauteur de 50 %.

#### *Chiffres clés :*

- 24 533 € financés en 2022 pour 204 arceaux soit 408 places.
- **Mise en œuvre du plan de mobilité d’administration (PMA)** : la CASGBS a déployé une flotte de cinq vélos à assistance électrique à disposition des agents. En complément, un box sécurisé permettant l’accueil d’une dizaine de vélos d’agents a été créé.

### *Étoffer les services de mobilités durables*

L'Agglo propose régulièrement aux villes, sur la base du volontariat, de mener des expérimentations afin d'éprouver une innovation tant d'un point de vue technique, fonctionnel ou ergonomique, que du point de vue du modèle économique via la confrontation aux usagers et la mise en situation réelle.

#### **Expérimenter des navettes électriques**

L'expérimentation d'une ligne électrique mise en œuvre à Saint-Germain-en-Laye à l'été 2020 a été arrêtée en 2022 car trop peu empruntée. Deux nouvelles expérimentations de navette électrique en centre-ville ont démarré ensuite en octobre 2022 à Houilles et au Vésinet.

#### **Expérimenter de nouvelles formes de mobilités en libre-service**

En 2022, l'Agglo a proposé à 14 communes volontaires l'expérimentation d'un **système de service de micromobilité électrique en libre-service** (vélos et/ou trottinettes électriques). 800 véhicules ont été déployés : 500 vélos et 300 trottinettes.

#### **Chiffres clés :**

- 20 000 usagers en 6 mois expérimentant les vélos et trottinettes électriques
- 200 000 trajets réalisés représentant 350 000 km parcourus

### **Agir pour la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs**

#### *Accompagner les communes pour redynamiser leur centre*

#### **Mener des études pour la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs**

L'année 2022 a sonné la **fin de l'étude « redynamisation des centres bourgs »** pour les huit communes de moins de 8 000 habitants, avec notamment le déclenchement de deux dernières missions : une d'ingénierie réglementaire pour le plan local d'urbanisme au Mesnil-le-Roi et une de faisabilité d'aménagements cyclables à L'Étang-la-Ville.

Dans le même temps, une étude concernant la **redynamisation des centres-villes de dix villes « moyennes »** de l'Agglomération a débuté. L'Agglomération a retenu un prestataire pluridisciplinaire pour identifier les principaux enjeux des pôles de vie, centres-villes ou quartiers de gare, et faire des propositions pour en résoudre les problématiques.

Ces deux démarches ont ainsi permis à toutes les villes de l'Agglomération de bénéficier d'un accompagnement. Les communes de Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye ne sont pas concernées car elles bénéficient par ailleurs d'un autre dispositif, respectivement, Action Cœur de Ville et le programme européen d'échanges pour un développement urbain durable UrbAct.

**Chiffre clé :** étude « redynamisation des centres-villes » d'un montant de 300 000 €, financée à hauteur de 70 % par l'État et la Région Île-de-France

### Former et mettre en réseau les équipes en charge de l'animation des centres-villes

La CASGBS intervient en appui des communes pour accompagner les actions visant à maintenir ou renforcer les pôles commerciaux notamment en cœur de ville. Au quotidien, cet appui se traduit par une **veille attentive des enseignes en développement** et par un **dialogue régulier** avec les équipes communales, particulièrement les managers de centre-ville, sur les opportunités à saisir, les prospects détectés et le partage des bonnes pratiques à l'échelle intercommunale.

### Assurer la sécurité et agir en faveur de la santé

#### *Se mobiliser pour améliorer la sécurité*

De nombreuses communes du territoire se sont dotées d'un système de vidéoprotection. Trois d'entre elles (Croissy-sur-Seine, Le Pecq et Le Port Marly) ont choisi de **mutualiser leur centre de supervision urbain (CSU)** qui permet de visualiser les images à un seul et même endroit pour réagir en cas de besoin. Ces dispositifs font l'objet d'évolutions législatives constantes. Afin d'aider tous les acteurs à comprendre les implications de ces changements légaux, un **webinaire dédié pour « tout savoir sur les dispositifs de mutualisation »** a été organisé au mois de mai 2022. Les objectifs ont été de partager les nouvelles perspectives offertes par la législation, les conditions de mutualisation associées et le retour d'expérience du CSU déjà mutualisé sur le territoire.

#### *Renforcer l'accès à un système de santé de qualité*

L'Agglomération a poursuivi en 2022 son investissement pour maintenir les **centres de vaccination et acheminer par bus** les personnes qui avaient besoin d'aide pour s'y rendre.

#### *Créer les conditions pour une alimentation durable de qualité via la restauration collective*

Le Projet de Territoire fait mention de l'ambition d'élaborer un projet alimentaire territorial (PAT) pour offrir aux habitants une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Cela passe notamment par la restauration collective. Un **état des lieux de la restauration collective** proposée par les 19 communes du territoire a donc été réalisé en 2022.

# Une Agglo créative : mettre en réseau pour faire fructifier les initiatives et catalyser les innovations

## Favoriser l'entrepreneuriat et stimuler l'innovation

### *Favoriser la création d'entreprises sur le territoire*

Au cours de l'année 2022, la CASGBS a particulièrement mis l'accent sur l'innovation en lançant son **premier programme d'incubation et d'accélération de jeunes entreprises à très fort potentiel de développement**. iXcampus a été retenu pour mettre en œuvre ce programme qui doit permettre à une dizaine d'entreprises de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour favoriser leur essor mais également pour structurer leur mission autour de la question de l'impact sociétal des innovations.

La CASGBS accompagne plus largement la création d'entreprises (près de 5 500 en 2022 sur le territoire) en **finançant cinq structures associatives dédiées à l'accompagnement des créateurs** pour un budget de plus de 100 000 € en 2022. Elle propose également des **solutions immobilières** adaptées pour les jeunes entreprises via 3 pépinières (Bezons, Louveciennes, Montesson) qui ont accueilli en 2022 plus de 70 entreprises.

### *Développer des lieux d'innovation et d'expérimentation technologiques, urbaines et sociétales*

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) déployé sur le quartier des Indes à Sartrouville, la CASGBS a piloté une **étude sur les opportunités de déploiement d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**. Cette étude a pris fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et a mis en avant plusieurs pistes de développement d'activités pouvant prendre appui sur un modèle ESS. Ces pistes doivent être consolidées au regard des besoins actuels et émergents sur le quartier et alentours ainsi que de leur faisabilité économique.

## Organiser une coopération intercommunale pragmatique

### **Encourager le partage de bonnes pratiques**

La mise en place d'une collaboration efficace entre les communes commence par le partage des bonnes pratiques. Plusieurs **rencontres** ont été organisées en 2022 sur des thématiques diverses : acheteurs publics, managers de commerce de proximité, responsables de systèmes d'information, responsables de la vidéo protection.

### **Favoriser les achats groupés**

Les achats groupés ont été lancés en 2021 avec toutes les communes et plusieurs centres communaux d'action sociale. Ils constituent une coopération efficace, cette dernière ayant pris de l'ampleur pendant l'année 2022. **Huit marchés groupés** ont été notifiés sur des sujets variés : fournitures administratives, mobilier de bureau, marchés de travaux de marquage, recherche de subventions etc.

### **Mutualiser la compétence eau et assainissement**

Fin 2022, la CASGBS a déployé des **mutualisations de contrats de prestations d'assainissement** pour générer des économies d'échelle en matière de coût d'exploitation et d'investissement pour cinq villes du territoire.

# Une Agglo attractive : cultiver un cadre d'exception pour vivre, travailler et se divertir

Créer les conditions de l'implantation et de la diversité entrepreneuriale

*Constituer une nouvelle offre foncière et proposer un parcours immobilier complet*

## Aménager les espaces pour favoriser le dynamisme des entreprises

**L'aménagement de la zone d'activité des Trembleaux s'articule en deux phases.**

La **première (Trembleaux 1) s'est achevée en 2022.**

La **seconde (Trembleaux 2)**, destinée à de l'activité économique et créée en 2013 sur un périmètre de 6,5 hectares poursuit les objectifs suivants :

- Créer un contexte favorable au fonctionnement et au maintien des activités économiques existantes sur le site ;
- Maintenir les emplois existants ;
- Attirer ou créer de nouveaux emplois ;
- Développer l'ensemble des activités de commerce et de service ;
- Réaliser un aménagement harmonieux, intégrant les entreprises présentes aujourd'hui.

En 2022, la CASGBS a poursuivi l'avancement des études techniques, environnementales et urbaines en vue d'un lancement opérationnel en 2023-2024.

**Chiffre clé :** 6 hectares de zones d'activités économiques à destination des petites et moyennes entreprises sur la ZAC des Trembleaux 2 à Sartrouville.

Par ailleurs, en 2022, s'est poursuivi le travail partenarial entre la ville de Carrières-sur-Seine, Grand Paris Aménagement et la CASGBS pour le **développement de la zone dite « des Grands Équipements »**. Une convention tripartite prévoyant des études de faisabilité d'une opération d'aménagement sur le secteur avait été signée en 2018. Celles-ci n'étant pas achevées en 2022, une prolongation a été signée pour une durée de deux années, soit jusqu'en avril 2024.

## Accompagner les communes en ingénierie foncière

La CASGBS a accompagné les communes de Bezons et de Maisons-Laffitte dans la restructuration et l'extension foncière de zones d'activités, par la réalisation de **diagnostics fonciers** intégrant une approche économique, urbaine et la question du montage opérationnel.

L'Agglomération a également répondu à deux appels à projets concernant la **reconversion d'une importante friche industrielle** : le fonds friches de l'État et le dispositif régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes de la Région Île-de-France. Une subvention 200 000€ a été attribuée à la CASGBS.

La CASGBS accompagne encore la commune de Louveciennes sur un projet de **reconversion du bâtiment de La Poste en centre-ville**, afin d'y installer des activités artisanales : montage juridique et opérationnel, définition d'une programmation et faisabilité économique.

### Réimplanter les jeunes pousses sur le territoire

La CASGBS agit pour la **réimplantation sur le territoire des entreprises en sortie de pépinière**. Cela s'est notamment illustré en 2022 par la réinstallation à Bezons des entreprises ADANEV et MyDress-In.

### Favoriser la mise à disposition de locaux

L'implantation d'entreprises étant largement conditionnée par la disponibilité de locaux économiques, la CASGBS intervient auprès des propriétaires bailleurs et des entreprises susceptibles de sous-louer pour favoriser la mise à disposition de locaux. Ce travail fin permet de répondre à une partie de la demande, qui concerne majoritairement des surfaces de moins de 200 m<sup>2</sup> et qui peine à trouver des produits sur notre territoire. En 2022, la CASGBS a poursuivi **l'inventaire du patrimoine** bâti du territoire déjà entamé en 2021

#### Chiffres clés :

- 134 projets détectés (dont 14 demandes provenant de l'étranger) représentant une demande de 128 000 m<sup>2</sup> de bâtiments (hors projets de logistiques et méga-usines).
- L'activité (artisanat, fabrication, distribution) représente 1 dossier sur 2 et 85% des m<sup>2</sup> recherchés.
- Les porteurs de projets souhaitent en majorité se porter acquéreurs de leurs locaux : cela concerne 74% des m<sup>2</sup> recherchés pour de l'activité, et 52% des m<sup>2</sup> en bureaux.

### Zoom sur une action concrète pour sauver l'activité

En juillet 2022, les services du développement économique apprennent par voie de presse qu'un traiteur local a été victime d'un incendie. L'Agglomération contacte l'entreprise Varlet, traiteur historique de Mareil-Marly et le met en relation avec les copropriétaires du Strategy Center, à Saint-Germain-en-Laye, dont le restaurant inter-entreprises est en remaniement. Une mise à disposition temporaire est conclue en un temps record, ce qui permet à l'entreprise d'assurer l'essentiel de ses contrats en cours (mariages et autres événements) et d'éviter un chômage technique prolongé à 18 salariés, en attendant la construction de nouveaux locaux à Mareil-Marly.

### Mettre en valeur notre patrimoine et développer le tourisme

#### *Mettre en œuvre une stratégie de développement touristique et proposer une offre diversifiée*

Le tourisme représente environ 3 000 emplois dans l'Agglomération et apparaît comme un levier de développement au regard de la richesse de l'offre culturelle, patrimoniale et de loisirs ainsi que les qualités paysagères et naturelles du territoire, couvert à 35 % par les forêts et traversé par la Seine.

Pour encourager ce développement, la CASGBS a créé en 2017 un **office de tourisme intercommunal** auquel elle a apporté en 2022 un soutien à hauteur de 250 000 € et lui a reversé le produit de la taxe de séjour soit environ 300 000 €. Pour projeter une meilleure structuration du tourisme, la CASGBS a engagé en fin d'année avec l'office intercommunal une **étude de positionnement stratégique et marketing** qui lui permettra de mieux cibler les visiteurs potentiels et d'identifier les potentiels les plus pertinents à exploiter.

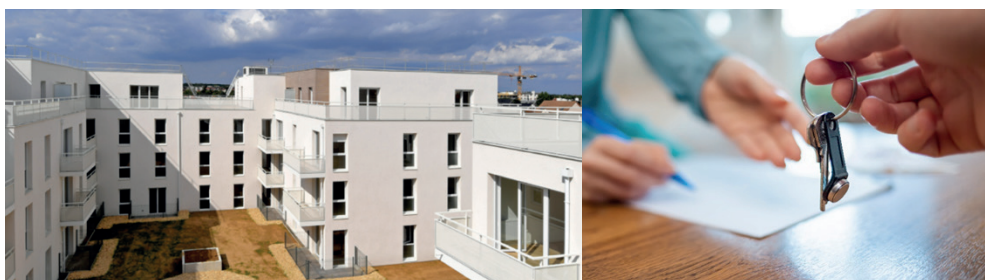


## Offrir aux habitants et à leurs enfants un parcours de vie sur le territoire

*S'engager pour la qualité du logement et expérimenter en matière d'habitat*

### Permettre l'émergence de nouvelles formes d'habitat plus adaptées aux enjeux de société

En 2022, trois **résidences intergénérationnelles** ont été livrées à Montesson (résidence les dirigeables), Marly-le-Roi (résidence La Dubinière) et Louveciennes (résidence de la Haute Barre). Le service habitat de l'Agglomération a pris une part active dans la commercialisation des résidences intergénérationnelles. Il a organisé et animé quatre réunions avec les partenaires, les bailleurs sociaux et les associations chargées de la mise en place des projets sociaux.



Résidence intergénérationnelle "Les dirigeables", Montesson, inaugurée le 1<sup>er</sup> février

### Chiffres clés :

- 3 résidences intergénérationnelles
- 204 logements
- 44 partenaires mobilisés

### Lutter contre l'habitat dégradé

La ville du Port-Marly, souhaitant s'assurer de la bonne qualité des biens mis en location sur sa commune, s'est portée volontaire pour expérimenter l'autorisation préalable à la mise en location (APML) dite « **permis de louer** ». Adopté au Conseil communautaire du 30 juin 2022, il sera mis en œuvre par la CASGBS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est un moyen pour l'Agglomération d'améliorer la qualité du parc locatif privé et de lutter contre l'habitat indigne.

Par ailleurs, dans le cadre du programme départemental de lutte contre l'habitat indigne, le service habitat a mis en place des **actions de formation-information auprès des services des communes**. La caisse d'allocations familiales, les services de la direction départementale des territoires (DDT 78), l'agence régionale de santé (ARS) sont venus présenter les évolutions des polices de l'habitat, la répartition des compétences entre maires et préfets ainsi que les outils mis à disposition des maires. Au-delà d'une montée en compétence, ces ateliers ont permis aux services des communes non équipées d'un service communal d'hygiène et de santé de créer des liens avec les services concernés de l'État.



Exemple d'habitat insalubre

### Construire un habitat de qualité

Afin de développer des outils partagés sur le volet habitat, la CASGBS et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ont accompagné les élus des 19 communes pour **définir les ambitions politiques d'un référentiel de l'aménagement durable**. L'objectif est de construire une culture commune du projet urbain afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, tout en respectant les ressources et les paysages. Ces ateliers ont permis aux communes de partager leurs problématiques, leurs spécificités et leurs objectifs et enjeux en matière de qualité de logement.

*Proposer des solutions de logement adaptées aux besoins tout au long de la vie*

### Développer un observatoire de l'habitat

L'Agglomération a développé un **observatoire de l'habitat** afin de mieux connaître et comprendre le parc de logements et ses occupants, et suivre ses évolutions. Il s'agit d'apporter une connaissance fine, objective et partagée par une observation permanente de la situation de l'habitat et du logement sur le territoire. L'observatoire permet de broser un portrait synthétique du territoire pour accompagner les élus et les services dans la préparation des choix stratégiques, la définition des projets, la prise de décision et à l'évaluation des politiques publiques.

Cet observatoire est un outil pour mutualiser et objectiver les données sur des problématiques essentielles ainsi qu'un lieu d'échanges entre la CASGBS et les communes permettant l'animation et le suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

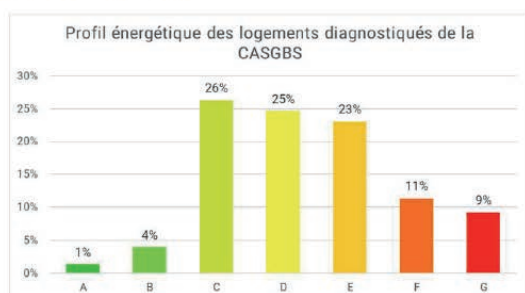
L'observatoire de l'habitat est structuré autour de cinq thèmes : la démographie, le parc de logements existants et la dynamique de construction, le marché immobilier, la rénovation énergétique du parc privé et la structure du parc de logements sociaux.

## OBSERVATOIRE DE L'HABITAT 2022



### Rénovation énergétique du parc privé

## Un gain énergétique de 36 % pour les propriétaires réalisant des travaux



Une nouvelle version du « DPE logement » est entrée en vigueur le 1er juillet 2021. Entre cette date et le 30 novembre 2022, 16 200 logements ont été diagnostiqués sur la CASGBS (11 %).

Le graphique ci-contre représente la répartition de ces logements selon leur consommation énergétique.

*Clé de lecture : Parmi les 11 % de logements diagnostiqués, 25 % sont classés en D.*

### Soutenir l'effort de construction de logements

En 2022, le dispositif « France Relance » a évolué et le gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable, dotée de 350 millions d'euros, afin de soutenir la production de logements neufs. Dans ce cadre, l'État et la CASGBS ont signé un **contrat d'aide à la relance de la construction durable** 2021-2022 pour soutenir l'effort de construction de logements des communes dans le respect des objectifs de sobriété foncière.

**Chiffre clé :** 2 403 000 € de subvention France Relance pour 5 communes du territoire

### Attribuer les logements sociaux en toute transparence

En février 2022, la **cotation de la demande de logement social** a été mise en place dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Le dispositif de cotation consiste à attribuer des points au dossier des demandeurs de logement social, en fonction de critères objectifs et d'éléments de pondération établis de manière partenariale à l'échelle de la Communauté d'agglomération et transcrivant la volonté des élus.

Le **premier atelier de suivi du déploiement** réalisé en juin a permis de mettre en évidence un démarrage lent de son utilisation par les réservataires. Afin d'améliorer les pratiques, **trois ateliers partenariaux** ont été organisés dans le cadre du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) (56 personnes présentes).

### Chiffres clés :

- Nombre de demandes de logement : 16 498 (données DRHIL 2021)
- Nombre d'attributions : 2 404 (données DRHIL 2021)

### Gérer les aires d'accueil et les terrains familiaux pour les gens du voyage

La CASGBS gère et entretient **trois aires d'accueil** (34 places à Bezons, 18 places à Montesson, 42 places à Saint-Germain-en-Laye) mais aussi des **terrains familiaux** à destination des sédentaires (20 places à Chatou).

L'année 2022 a été marquée par la **signature d'un nouveau marché de gestion** le 1<sup>er</sup> février 2022. De nouveaux process de travail ont été mis en place. **L'installation d'un mobil home** à Montesson a permis de développer un travail sur la prévention auprès des familles : accueil d'activités pour les enfants le mercredi ainsi que des actions de socialisation, de lutte contre l'illettrisme et de prévention.

#### Chiffres clés :

- 229 voyageurs accueillis
- 247 caravanes installées

*Mener à bien un projet de renouvellement urbain exemplaire dans le quartier des Indes de Sartrouville*

### Piloter et animer le projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier des Indes

Le **PRU du quartier des Indes** a vocation à poser les bases d'une transformation du secteur allant au-delà du quartier et du temps du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). L'ambition dans la période de conventionnement avec l'ANRU est d'amorcer durablement un changement d'image du quartier, de susciter l'intérêt de nouvelles populations et investisseurs, mais aussi d'emporter l'adhésion de la population actuelle, qu'elle soit destinée à rester sur place ou à être relogée ailleurs.

La CASGBS pilote et coordonne sa définition et sa mise en œuvre, élabore les éléments de contractualisation entre l'ANRU, les différents opérateurs et les financeurs. Elle anime les instances de suivi (réunions techniques deux fois par mois) et rend compte de l'avancement du programme lors de la revue de projet annuelle.

2022 a permis de franchir plusieurs étapes significatives :

- Signature de la convention ANRU en février 2022 ;
- 50 logements positionnés pour la reconstitution de l'offre ;
- Validation du nouveau plan de référence - plan guide.

### Diversifier l'habitat dans le quartier des Indes et reloger les habitants

675 logements sociaux seront démolis et 968 logements construits pour ramener le taux de logements sociaux de 97% à 45% sur le quartier. Deux actions majeures découlant du programme de démolition sont suivies par la CASGBS :

- le relogement préalable des ménages ;
- la reconstitution de l'offre en logements sociaux.

Le **relogement des ménages** habitant les bâtiments voués à la démolition a commencé en 2019. A la fin de l'année 2022, deux tours sont vides et un 3<sup>e</sup> bâtiment est en cours de relogement. Cette opération de relogement est menée par le bailleur social 1001 Vies Habitat avec l'appui de la CASGBS et la commune de Sartrouville. Au cours de l'année 2022, la CASGBS a renforcé la coopération avec les différents bailleurs du territoire afin de mobiliser au mieux les logements disponibles pour reloger les ménages.

### Chiffres clés :

- 223 ménages relogés fin 2022
- 1/3 des ménages ont vu leur taux d'effort diminuer après le relogement
- 60% des ménages qui vivaient en suroccupation avant le relogement ont été relogés dans un logement adapté à la taille du ménage.

Le deuxième volet de la **démolition** des 675 logements sociaux est la **reconstruction du même nombre de logements sociaux** sur le territoire de la CASGBS. L'objectif est de permettre aux habitants d'avoir un parcours de vie sur le territoire. Afin de mener ce projet à bien, la CASGBS collabore étroitement avec les communes et les bailleurs sociaux.

### Chiffres clés :

- 39 logements sociaux reconstruits
- 92 logements sociaux en construction

### *Améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale dans les quartiers*

#### **Améliorer le cadre de vie et l'animation du quartier par l'agriculture urbaine**

La ferme urbaine prévue au sein du volet agriculture urbaine du programme d'investissement d'avenir (PIA) ANRU+ a été redéfinie et prendra la forme d'une **serre partagée ou pépinière de quartier** testée sur le temps du PIA. Elle a pour objectif de mener des **actions pédagogiques** en lien avec les écoles, les habitants et associations, et de créer du lien entre les initiatives de jardins partagés et familiaux existants déjà sur le quartier et alentours.

#### **Accompagner vers l'emploi grâce à la Cité de l'emploi CASGBS**

La **Cité de l'emploi** est un dispositif de coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion mis en place sur Sartrouville et Carrières-sur-Seine. L'objectif est de favoriser l'accès et le retour à une activité professionnelle durable pour les personnes qui y sont le plus éloignées. Elle s'est déployée par un **accompagnement renforcé et coordonné des bénéficiaires potentiels** : remobilisation, rapprochement avec les entreprises locales. Le partenariat autour de la Cité de l'emploi a permis de développer l'interconnaissance des acteurs et d'étendre le réseau d'acteurs et de répondre à l'appel à projets de l'État IMPACT 2024 sur des actions autour des jeux olympiques (JO) 2024.

### Chiffres clés :

- 47 accompagnements renforcés pour 34 femmes et 13 demandeurs d'emploi de longue durée
- 1 recrutement immersif avec le Groupe La Poste
- 1 chantier éducatif découverte des métiers du bâtiment au sein de la résidence l'Union à Sartrouville
- Lancement du parcours d'insertion par le sport pour les jeunes (action labellisée IMPACT 2024) pour 12 jeunes

#### **Évaluer les contrats de ville 2015-2022**

L'**évaluation des deux contrats de ville de la CASGBS**, couvrant Carrières-sur-Seine et Sartrouville pour l'un et Bezons pour l'autre, a été engagée en 2022 avec l'appui du cabinet KPMG ENEIS dans une démarche incluant tous les acteurs de la politique de la ville. Les conclusions de cette évaluation serviront de base pour la définition de la nouvelle contractualisation politique de la ville 2024-2029.

### *Chiffres clés :*

- 20 entretiens individuels menés avec les acteurs institutionnels
- 4 ateliers collectifs organisés (associations, conseils citoyens, acteurs institutionnels, bailleurs)
- 5 enquêtes terrain réalisées dans les quartiers

### **Valoriser la mobilisation citoyenne**

La CASGBS accompagne le **suivi et la programmation des actions menées par les bailleurs en secteurs prioritaires** financées grâce à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les actions correctives sont identifiées à partir d'un état des lieux réalisé par des « **diagnostics en marchant** » organisés avec les villes, les bailleurs sociaux et les habitants des quartiers.

### *Chiffres clés :*

- 11 diagnostics en marchant réalisés sur l'ensemble des quartiers prioritaires dont 3 en quartier de veille active
- 811 485 euros pour des actions valorisées au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (261 692 euros à Bezons ; 101 676 euros à Carrières sur Seine ; 448 117 euros à Sartrouville).

La **mobilisation des habitants** s'est concrétisée par l'organisation de deux temps forts, en lien avec les villes et bailleurs sociaux : 1 fête de quartier organisée par les membres du conseil citoyen de Carrières-sur-Seine et 1 fête de Noël organisée par les membres du conseil Citoyen de Sartrouville.

### **Former au principe de laïcité et aux valeurs de la République**

La CAGSBS a par ailleurs organisé avec la préfecture des Yvelines plusieurs **formations au principe de laïcité et aux valeurs de la République** en direction des personnes en contact direct avec le public (agents, personnel, bénévoles, conseil citoyens).

# Une Agglo nature : préserver nos paysages

## Prendre soin de nos paysages historiques

### Faire appel à l'innovation pour réduire les pollutions altérant la Seine et son écosystème

Sur les 19 communes qui composent la CASGBS, 11 sont riveraines de la Seine. À la fois support d'activités économiques, touristiques et de loisirs, et paysage participant d'un cadre de vie d'exception, la Seine est un marqueur fort de l'identité du territoire. Le fleuve agit aussi comme un « amortisseur » des effets du dérèglement climatique en raison des nombreux services environnementaux qu'il rend : régulation hydrologique qui permet de limiter le risque inondation par ruissellement, ressource en eau à l'heure des sécheresses à répétition, puits de carbone, réservoirs de biodiversité, etc. Toutefois, la Seine et son écosystème sont soumis à la pression des activités humaines, entre déchets plastiques et rejets d'eaux usées non traitées notamment.

Aussi, à l'été 2022, l'Agglomération a organisé une **consultation pour se faire accompagner afin de mettre en œuvre une démarche d'expérimentation de solutions innovantes**. Proposant l'identification de solutions à expérimenter via un appel à projets innovants, précédé d'une phase de priorisation des besoins à travers des ateliers d'intelligence collective entre élus et experts, ainsi qu'un travail d'étude complémentaire sur la question, de 6 semaines, avec des étudiants de CY Ecole de design, l'agence d'innovation Paris&Co, a été retenue.

### Chiffres clés :

- 50 km de berges de Seine
- L'équivalent d'une piscine olympique d'eaux usées non traitées déversées par jour dans la Seine

### Renouveler l'engagement en faveur des forêts

Les forêts représentent 35% de la superficie du territoire de la CAGSBS. Vastes espaces de nature mais aussi de loisirs, les forêts participent à l'attractivité résidentielle et touristique. Elles sont aussi des zones de calme et de grand air, propices à la promenade et à la pratique du sport, et de fait à la santé des habitants. Elles contribuent encore à la résilience du territoire : de la séquestration du carbone au rafraîchissement des villes confrontées à l'effet d'îlot de chaleur urbain, sans oublier l'accueil de la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle l'Agglomération agit, en partenariat avec l'office national des forêts (ONF), en faveur de leur préservation et de leur mise en valeur. 2022 a été l'occasion de faire le **bilan de la mise en œuvre des actions issues des états généraux de la forêt** organisés en 2017 ayant notamment conduit l'Agglomération à la **réalisation de neuf itinéraires cyclables sur les forêts domaniales de Saint Germain et Marly**. Il s'est agi également de préparer, par un inventaire partagé des besoins et des enjeux des forêts du territoire, notamment en lien avec le Plan Climat, la prochaine convention de partenariat.

**Chiffre clé :** 71 km d'itinéraires cyclables aménagés dans les forêts de Saint Germain et de Marly

## Prévenir les risques naturels

### *Adopter une gestion alternative de la ressource en eau*

#### **Piloter la compétence « Eau potable et assainissement » à l'échelle du territoire**

La CASGBS a créé en 2022 un **service Cycles de l'eau** constitué d'un responsable, d'un ingénieur en charge des travaux, de deux techniciens en charge de l'exploitation, d'un agent en charge de la gestion administrative et d'un agent en charge de la gestion financière.

La CASGBS pilote des **actions d'amélioration des réseaux et de lutte contre les pollutions** et réalise des **actions de préservation de la ressource en eau et de gestion maîtrisée des risques inondations**. L'objectif est de laisser l'eau de pluie s'infiltrer au plus proche de l'endroit où elle tombe, c'est-à-dire de favoriser l'infiltration à la parcelle en sortant de la politique du « tout à l'égout ».

#### **Intervenir sur les réseaux pour améliorer la qualité de la Seine**

La CASGBS a démarré en septembre 2022 des **travaux importants de pose d'une nouvelle conduite de délestage d'un réseau d'assainissement** aujourd'hui saturé (T130) provoquant des déversements d'eaux usées en Seine de manière récurrente. Ces travaux se poursuivent pour une mise en service prévue fin 2023.

Un suivi opérationnel de la **mise en conformité de branchements inversés** (eaux usées/eaux pluviales) a également été mis en place pour lutter contre les pollutions en Seine et améliorer l'état écologique et chimique conformément à la directive-cadre sur l'eau.

### *Développer les espaces verts et préserver la biodiversité locale*

#### **Mener à bien des projets de restauration à l'état naturel et de dépollution**

La **réouverture du ru de Buzot** participe à la lutte contre les inondations sur le territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des eaux et du milieu. Le syndicat SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest), en charge de la compétence GEMAPI sur le territoire, a débuté **des études mi-2022 pour intégrer les enjeux de biodiversité, d'amélioration du cadre de vie et d'adaptation** au changement climatique.

Une Agglo responsable : œuvrer pour réduire notre empreinte environnementale et maîtriser la facture énergétique

## Préserver et valoriser nos ressources

### *Développer une économie soucieuse de l'environnement*

#### **Prendre appui sur la rénovation urbaine pour innover en matière d'économie circulaire**

Dans le cadre du PIA ANRU+ déployé sur le quartier des Indes à Sartrouville jusque fin 2025, la CASGBS coordonne plusieurs **innovations en matière d'économie circulaire**.

Ainsi, le bailleur 1001 Vies Habitat expérimente la **déconstruction sélective** sur quatre bâtiments avec l'objectif de valoriser jusqu'à 80% des matériaux issus de leur démolition. Des diagnostics ont été menés en 2022 afin de qualifier précisément les matériaux et leurs volumes.



De même, Bouygues UrbanEra expérimentera deux types d'innovations : l'une sur **l'intégration de béton bas carbone** dans une de leur opération de construction ou d'aménagement, l'autre autour d'un **système de recyclage des eaux grises** testé pour une dizaine de logements. Ce dispositif, permettant de traiter les eaux grises pour les réintroduire dans les chasses d'eau des WC, vise à réduire les consommations d'eau des ménages. Il fera l'objet d'un travail d'évaluation des volumes d'eau économisés et de l'acceptabilité par les habitants.

La CASGBS pilote un **dispositif « démonstrateur » de réemploi** de matériaux de second-œuvre issus des démolitions. Le réemploi est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Le produit ne devient à aucun moment un déchet. Ce démonstrateur doit proposer une requalification et une remise en état des éléments déposés dans le cadre des démolitions des bâtiments de 1001 Vies Habitat afin de faciliter leur réemploi. Ce démonstrateur doit aussi permettre de créer de l'activité, en formant et en salariant des publics en parcours d'insertion professionnelle. Un premier appel à projets a été infructueux en 2022 conduisant la CASGBS à recalibrer l'action par une étude de faisabilité à conduire en 2023 et portant sur les modèles d'activités économiques potentielles à développer et les débouchés potentiels en matière de réemploi sur le territoire.

*Faire preuve d'exemplarité en matière de gestion et de valorisation des déchets*

### **Créer une nouvelle déchetterie intercommunale**

2022 a été marquée par **l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation d'une nouvelle déchetterie intercommunale**, à la limite de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy. Un marché de travaux en vue de sélectionner les entreprises en charge de la construction a également été lancé et les conventions d'occupation temporaire pour démarrer les travaux ont été conclues.

Cette construction, qui permettra de mettre à disposition des habitants du territoire onze quais de tri, un local dédié aux déchets spécifiques, électriques et électroniques ainsi qu'un local dédié au réemploi, a été conditionnée à la réalisation, en parallèle, d'un giratoire par le département des Yvelines facilitant l'accessibilité de la déchetterie et l'accès à l'autoroute A14.

### **Chiffres clés**

- Coût de la construction de la déchetterie intercommunale : 3,9 M€
- Montant des subventions : 900 000 € (700 000€ de dotation de soutien à l'investissement local et 200 000 € d'aide de la Région Île-de-France)
- Coût de la construction du giratoire : 2,2 M€



### Expérimenter le tri à la source des déchets alimentaires (biodéchets)

Pour répondre aux objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), à partir de 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères, afin que ces derniers soient valorisés. Aussi, la CASGBS a souhaité organiser des **expérimentations de tri à la source des déchets alimentaires (biodéchets)**, en concertation avec les communes. Ces expérimentations des modalités de gestion des biodéchets, cantonnées dans un premier temps à certaines zones du territoire doivent permettre de choisir quelle(s) solution(s) déployer à terme sur l'ensemble du territoire de la CASGBS.

Les communes ont fait part de leur souhait de participer à cette expérimentation via un appel à manifestation d'intérêt et les configurations suivantes ont été mises en place depuis octobre 2022, représentant une population cible de 18 500 habitants, soit un échantillon représentant 5% de la population de la CASGBS :

- 11 bornes d'apport volontaire dans le quartier du Bel-Air à Saint-Germain-en-Laye ;
- 9 bornes d'apport volontaire dans le centre-ville et le quartier de la gare à Houilles ;
- 3 bornes d'apport volontaire dans le quartier de l'Ermitage au Pecq ;
- 2 bornes d'apport volontaire dans la résidence Les Lionceaux au Port-Marly ;
- 10 bornes d'apport volontaire à venir courant 2023 à Croissy-sur-Seine.



#### **Comment ça marche ?**

1. Les habitants intéressés s'inscrivent via une application ou sur Internet pour participer à l'expérimentation ;
2. Ils reçoivent un bio-seau et des sacs kraft ;
3. Après le tri des biodéchets à leur domicile, ils apportent leurs biodéchets aux bornes connectées auxquelles ils ont accès grâce au code transmis lors de leur inscription ;
4. La collecte avec motorisation douce ou en camions classiques a lieu 1 à 2 fois par semaine ;
5. Le traitement a lieu par micro-méthanisation à proximité du territoire d'expérimentation. Un site de traitement par compostage électromécanique est également prévu à Croissy-sur-Seine courant 2023.

## Massifier la pratique du compostage

Le caractère très vert du territoire, caractérisé par de nombreux jardins privés, et la problématique rencontrée pour la gestion des déchets végétaux collectés en porte-à-porte, incitent la CASGBS à poursuivre les actions de déploiement et de promotion du compostage domestique.

Pour être efficace et pérenne, la pratique du compostage doit se structurer autour d'une **démarche globale** comprenant la formation des habitants, l'accompagnement à la mise en œuvre et à l'installation de sites, leur suivi régulier par une personne qualifiée, leur évaluation... La CASGBS propose aux relais locaux (agents des villes, particuliers, bénévoles associatifs...) la mise à disposition **d'outils de sensibilisation ou encore des formations**.

En 2022, les marchés de fourniture et d'assistance pour **l'accompagnement au déploiement du compostage domestique** ont été renouvelés, avec deux volets complémentaires :

- l'assistance à la mise en place d'un réseau du compostage partagé et de son animation avec pour objectif d'élargir la communauté existante à 200 responsables de composteurs partagés ;
- l'assistance à la réalisation d'une enquête permettant d'évaluer la pratique du compostage sur le territoire. Le périmètre de l'enquête concerne tout le territoire de la CASGBS et vise à connaître les pratiques des habitants qu'ils aient bénéficié ou pas de matériel ou d'accompagnement de la part de la collectivité. L'objectif est d'obtenir des données permettant d'évaluer le taux réel d'équipement des habitants et d'affiner les calculs de quantités détournées de déchets via la pratique.

### Chiffres clés :

- 561 foyers pavillonnaires équipés d'un composteur individuel en 2022 portant le taux d'équipement de l'habitat individuel à 21,07%
- 17 sites de compostage partagé installés en 2022

Les **documents de communication liés au compostage domestique** ont par ailleurs été **mis à jour** pour renseigner facilement les habitants sur les dispositifs. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de la CASGBS.



Compostage partagé : je me lance !



Compostage entre voisins : comment procéder ?



Guide : le compostage partagé



Guide : le compostage individuel

### Optimiser et harmoniser le service de pré-collecte et collecte des déchets

Depuis 2016, 315 000 euros d'économies par an ont été réalisées grâce à une première mutualisation des marchés publics de pré-collecte (fourniture et maintenance des bacs) et de collecte. La plupart de ces marchés publics avaient pour échéance l'année 2021 ou 2022. Ainsi, en 2022 :

- Les **3 marchés publics de pré-collecte** ont été **renouvelés** en un marché unique, engendrant une **économie de 19%** sans changement par rapport à la gamme de bacs déployée ;
- Les **12 marchés publics de collecte** ont été **renouvelés** en 3 marchés engendrant une **économie de 1,9%** avec maintien de l'essentiel des plannings de collecte précédents et des niveaux de service ;
- Les **5 marchés de collecte des déchets toxiques** ont été **renouvelés** en un marché, engendrant une **économie de 12%**.

Une amélioration des véhicules de collecte est par ailleurs à noter, avec un passage à une flotte à près de 100% GNV contre environ 20% précédemment.

### Chiffres clés sur les quantités de déchets collectés en 2022 :

La production totale de déchets ménagers et assimilés de la CASGBS, tous types de déchets confondus, a diminué en 2022 (- 8,08 % du ratio à l'habitant par rapport à 2021).

La diminution est observable sur tous les flux de déchets :

- La quantité d'**ordures ménagères** collectée a diminué de 7 % en 2022 par rapport à 2021. On peut y voir un effet des campagnes nationales et relais locaux en faveur de la réduction à la source des déchets, ainsi que la poursuite des efforts de la CASGBS sur le compostage, le tout couplé à l'expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire sur le territoire.
- Après 3 années d'augmentation, la production par habitant d'**emballages** a diminué de 3 % en 2022 par rapport à 2021. Cette diminution peut s'expliquer par l'application du décret 3R « Réduire-Réutiliser-Recycler » de la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC).
- La production de **verre** a diminué de 4,7 % en 2022 par rapport à 2021, possiblement liée à la réutilisation des emballages en verre.
- La production d'**encombrants**, en 2022, a baissé de 14,2 %.
- Concernant les **déchets végétaux**, la quantité collectée a diminué de 20,7 % en 2022. Cette diminution remarquable est à associer à l'exceptionnelle sécheresse.
- Le ratio à l'habitant de la **déchetterie mobile et des collectes mobiles** reste stable (- 0,68 % comparé à 2022).

### Accroître la production locale d'énergie durable et générer des économies d'énergie

#### Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments

En 2022 a vu le jour la 1<sup>ère</sup> édition des **semaines Éco-Rénov'** dont l'objectif est triple :

- Sensibiliser les habitants aux problématiques de la rénovation énergétique des logements
- Rendre visible le guichet unique de la rénovation énergétique « France Renov' »
- Positionner l'Agglomération comme acteur de l'habitat et de la rénovation énergétique

### **Assurer le rôle de coordinateur de la transition énergétique**

2022 a été marquée par une crise énergétique mondiale. En effet, à la flambée du prix des énergies causée par la reprise économique post-Covid, se sont ajoutées des tensions internationales sur l'approvisionnement en énergies fossiles, affectant fortement l'Europe du fait de sa dépendance au gaz russe qui compose près du quart de son mix énergétique.

C'est dans ce contexte que s'est achevée l'élaboration du Plan Climat de l'Agglomération qui, par conséquent, a fait de la préparation de l'avenir énergétique du territoire une priorité afin de concilier l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie avec la préservation du pouvoir d'achat des ménages et la soutenabilité du budget des communes.

Sans attendre son adoption et sans même exercer la compétence « énergie », l'Agglomération a proposé une « feuille de route énergie » consistant à :

- **Sécuriser les achats d'énergie ;**
- **Réduire les consommations d'énergie ;**
- **Développer les énergies renouvelables locales.**

S'agissant de la sécurisation des achats, l'administration d'un **questionnaire destiné à établir un état des lieux des consommations et pratiques d'efficacité et de sobriété énergétiques dans les différentes communes** du territoire et des échanges avec de nombreux experts de l'énergie (syndicats d'énergie type SEY78, SDEVO, Sigeif, bureaux d'études, etc.) ont conduit à l'**organisation d'une demi-journée d'auditions** pour permettre aux élus de se forger une conviction sur la stratégie d'achat à adopter.

Concernant la réduction des consommations d'énergie, les efforts se sont concentrés sur la recherche d'une méthode innovante permettant d'accompagner les communes afin d'accélérer la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Enfin, considérant que les réseaux de chaleur représentaient un levier majeur de développement d'énergies renouvelables, **l'Agglomération a préparé en 2022 le lancement d'études préalables à l'extension et au déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.**

# LA GOUVERNANCE DE LA CASGBS

—

## Le bureau communautaire



**Pierre FOND**

Maire de Sartrouville  
Président



**Arnaud PERICARD**

Maire de la commune nouvelle  
de Saint-Germain-en-Laye  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Eau et assainissement



**Laurence BERNARD**

Maire du Pecq  
2<sup>e</sup> Vice-présidente  
Transports Ouest



**Éric DUMOULIN**

Maire de Chatou  
3<sup>e</sup> Vice-président  
Finances et fiscalité



**Jacques MYARD**

Maire de Maisons-Laffitte  
4<sup>e</sup> Vice-président  
Aménagement du territoire, Urbanisme  
et Renouvellement urbain



**Jean-Yves PERROT**

Maire de Marly-le-Roi  
5<sup>e</sup> Vice-président  
Environnement et économie circulaire



**Julien CHAMBON**

Maire de Houilles  
6<sup>e</sup> Vice-président Habitat, Logement  
et Gestion des aires d'accueil



**Jean-Roger DAVIN**

Maire de Croissy-sur-Seine  
7<sup>e</sup> Vice-président  
Transports Est



**Pierre MORANGE**

Maire de Chambourcy  
8<sup>e</sup> Vice-président  
Attractivité, aide à l'implantation  
et nouvelles filières



**Arnaud de BOURROUSSE**

Maire de Carrières-sur-Seine  
9<sup>e</sup> Vice-président  
Attractivité, promotion des réseaux d'entreprises  
et des pépinières



**Marie-Dominique PARISOT**

Maire de Louveciennes  
10<sup>e</sup> Vice-présidente  
Développement touristique  
et valorisation du patrimoine



**Serge CASERIS**

Maire de Mesnil-le-Roi  
11<sup>e</sup> Vice-président  
Contractualisation  
et soutien aux communes



**Nicole BRISTOL**

Maire de Montesson  
12<sup>e</sup> Vice-présidente  
GEMAPI et Préservation de la biodiversité



**Bruno CORADETTI**

Maire du Vésinet  
13<sup>e</sup> Vice-président  
Mutualisation



**Cédric PEMBA-MARINE**

Maire du Port-Marly  
14<sup>e</sup> Vice-président  
Ressources humaines et affaires générales



**Nessrine MENHAOUARA**

Maire de Bezons  
15<sup>e</sup> Vice-présidente  
Attractivité, Coopération  
inter-départementale et NTIC



**Daniel CORNALBA**

Maire de L'Étang-la-Ville  
1<sup>er</sup> Conseiller communautaire délégué  
Nature en ville et Protection des forêts



**Dominique LAFON**

Maire de Mareil-Marly  
2<sup>e</sup> Conseiller communautaire délégué  
Veille et coordination  
sanitaire



**Samuel BENOUDIZ**

Maire d'Aigremont  
3<sup>e</sup> Conseiller communautaire délégué  
Appui technique réseaux

Suite à une nouvelle élection municipale à Louveciennes, **Marie-Dominique PARISOT**, a été élue 10<sup>e</sup> Vice-présidente en charge du Développement touristique et de la valorisation du patrimoine lors du conseil communautaire du 10 février 2022.

**Ont également été installés au conseil communautaire en 2022 :**

Sandrine MARTINHO et Pierre MIQUEL (Houilles), Stéphane PIHIER (Louveciennes), Jocelyn JEAN-BAPTISTE (Saint-Germain-en-Laye), Patrick VIDAL (Le Vésinet).

## Les délégations

18 délégations	Noms	7 commissions de rattachement
Transport Est Transport Ouest	M. Davin Mme Bernard	<b>Mobilités</b>
Aménagement du territoire, Urbanisme et Renouveau urbain Contractualisation et soutien aux communes	M. Myard M. Caseris	<b>Aménagement</b>
Attractivité, Coopération interdépartementale et NTIC Attractivité, aide à l'implantation et nouvelles filières Attractivité, promotion des réseaux d'entreprises et des pépinières Développement touristique et valorisation du patrimoine	Mme Menhaouara M. Morange M. de Bourrouse Mme Parisot	<b>Développement économique</b>
Habitat, logement et Gestion des aires d'accueil	M. Chambon	<b>Habitat</b>
GEMAPI et préservation de la biodiversité Eau et Assainissement Appui technique réseaux	Mme Bristol M. Pericard M. Benoudiz	<b>Cycles de l'eau</b>
Nature en ville et Protection des forêts Environnement et économie circulaire Veille et coordination sanitaire	M. Cornalba M. Perrot M. Lafon	<b>Environnement</b>
Ressources humaines et affaires générales Finances et fiscalité Mutualisation	M. Pemba-Marine M. Dumoulin M. Coradetti	<b>Finances et ressources</b>



## Le fonctionnement général des instances

### **Conseil communautaire**

- 91 Conseillers
- Réuni environ 6 fois/an

### **Bureau des maires**

- 19 maires (1 Président, 15 Vice-présidents et 3 conseillers communautaires délégués)
- Réuni tous les 15 jours
- Les maires rendent compte des travaux des commissions

### **7 commissions thématiques**

- Réunies en tant que de besoin, elles travaillent et rendent leur avis en amont des bureaux et conseils communautaires

### **5 commissions obligatoires (CAO, CMAPA, CDSP, CCSPL, CLECT) :**

- Réunies en tant que de besoin, elle travaillent et rendent leur avis en amont des bureaux et conseils communautaires

### **Conférence territoriale**

- Réunie 1 fois tous les 2 ans
- Bilans et perspectives pour les 91 conseillers + conseillers municipaux

### **Séminaire du Bureau des maires**

- Réuni en tant que de besoin, il travaille et rend un avis en amont des bureaux et conseils communautaires

### **Commissions temporaires de projet**

- Ex : projet numérique, projet de territoire, Schéma Directeur des équipements communautaires

### **Réunion des DGS**

- Réunie tous les 15 jours

### **Rencontres techniques thématiques**

- et formation en tant que de besoin

### **Comité d'usagers du vélo**

### **Conseil de développement**

- Modalités de réunion à définir

## Fonctionnement des commissions

Chaque commission définit son mode de fonctionnement : fréquence des réunions, présidence tournante, présidence fixe,...

Les membres des commissions rendent compte des travaux de ces dernières à leur Maire en vue des réunions de Bureau.

Les membres des commissions ont été désignés par délibération du Conseil communautaire. En cas d'empêchement, avec l'accord du/des président.e.s de la commission, ils peuvent se faire remplacer par un conseiller municipal voire par un technicien.

## Circuit des décisions



## Compétences et intérêt communautaire

### Compétences obligatoires



Développement économique



Aménagement de l'espace communautaire



Habitat



Politique de la ville



Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



Cycles de l'eau

### Compétences optionnelles



Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

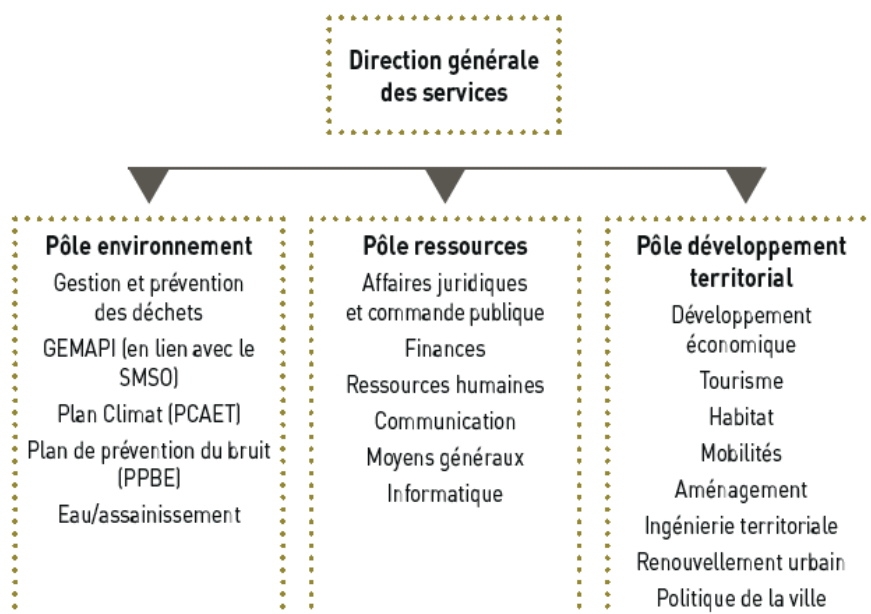


Gestion d'équipement sportif d'intérêt communautaire

Retrouvez la liste exhaustive des compétences sur le site :

<https://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/lagglomeration/missions-et-competences/les-competences/>

## Organisation des moyens humains et financiers : une Agglo responsable qui maîtrise ses coûts



### Mobiliser un collectif agile et resserré au service des habitants et de ses communes

L'agglomération a connu une légère hausse de ses effectifs (55 agents en 2021 contre 62 en 2022), essentiellement liée au déploiement progressif de la compétence Eau et assainissement jusqu'en 2024. Le service affaire juridique et commande publique s'est étoffé pour renforcer l'accompagnement des services opérationnels et la sécurité juridique des projets.

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux habitants et aux communes, la direction générale a initié un cycle de formations internes, adaptés aux différents métiers. Cette démarche a aussi eu pour but de renforcer la cohésion des collectifs de travail. En plus de ce cycle, 42 agents ont pu bénéficier de formations individuelles. L'Agglomération a aussi retravaillé son « livret de l'agent » sous format numérique, conçu comme un guide pratique pour faciliter la vie au travail de ses agents.

Autre amélioration constatée, l'actualisation de la charte de télétravail qui a fait suite à une enquête de satisfaction menée auprès des agents.

### Structurer la donnée au service des projets de l'Agglomération et des communes

En 2022, une **nouvelle offre de service pour les communes** a été proposée en organisant la mise à disposition de données institutionnelles sur les thématiques de la fiscalité et de l'habitat, et en donnant accès à des portails nationaux ainsi qu'au système d'information géographique (SIG) de consultation du cadastre de la CASGBS.

Par ailleurs, les **applications SIG à destination des agents** (thématique urbanisme et mobilité) continuent d'être **enrichies**. À cet égard, la demande de la part des agents, de données ou d'indicateurs pour objectiver des études ou pour une meilleure connaissance du territoire a augmenté, notamment sur les thématiques de l'habitat et de l'énergie.

Enfin, l'année 2022 a également été consacrée à la mise en place de l'**observatoire de l'habitat**.

### Maitriser la dépense publique et donner la priorité à ses communes

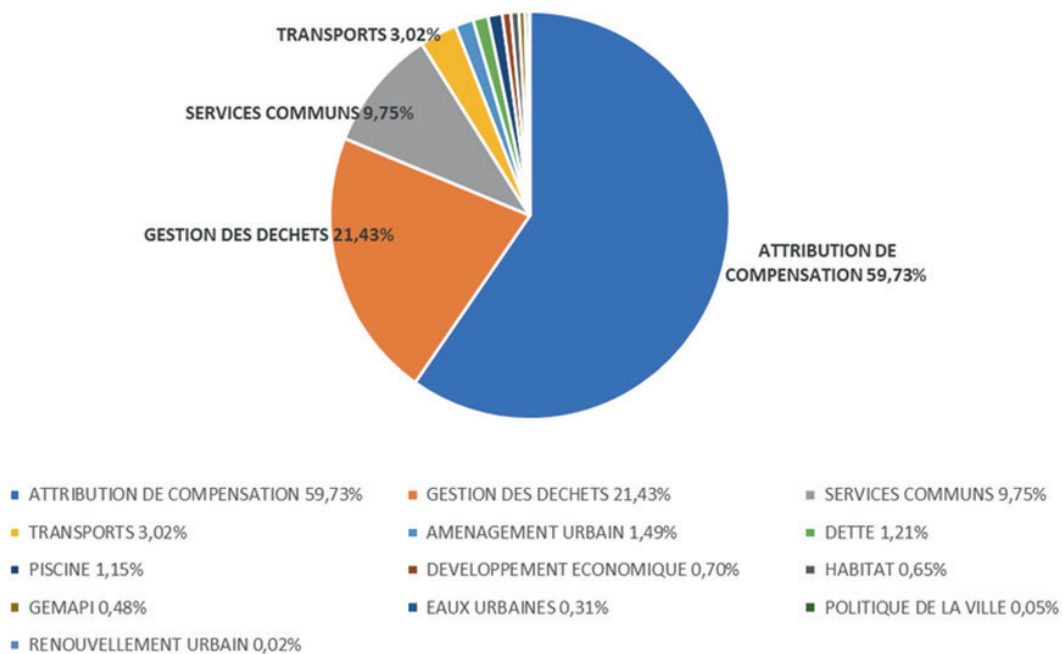
Le vote fin 2021 du pacte financier et fiscal de solidarité a réitéré la volonté forte de l'agglomération de donner la priorité à ses communes avec la sécurisation du niveau de reversement aux communes (les attributions de compensation représentent 60% des dépenses de fonctionnement de l'Agglomération) et a ouvert la possibilité de nouveaux partenariats avec ses communes : mécanisme de financement d'expérimentation co-financées avec les villes volontaires, mise en place d'un fond d'aide aux projets « durables » des communes, etc.

Dans la continuité des exercices précédents, le budget de la Communauté d'agglomération se veut sobre et responsable, le taux de désendettement de l'Agglomération à moins de 6 mois en est une des illustrations.

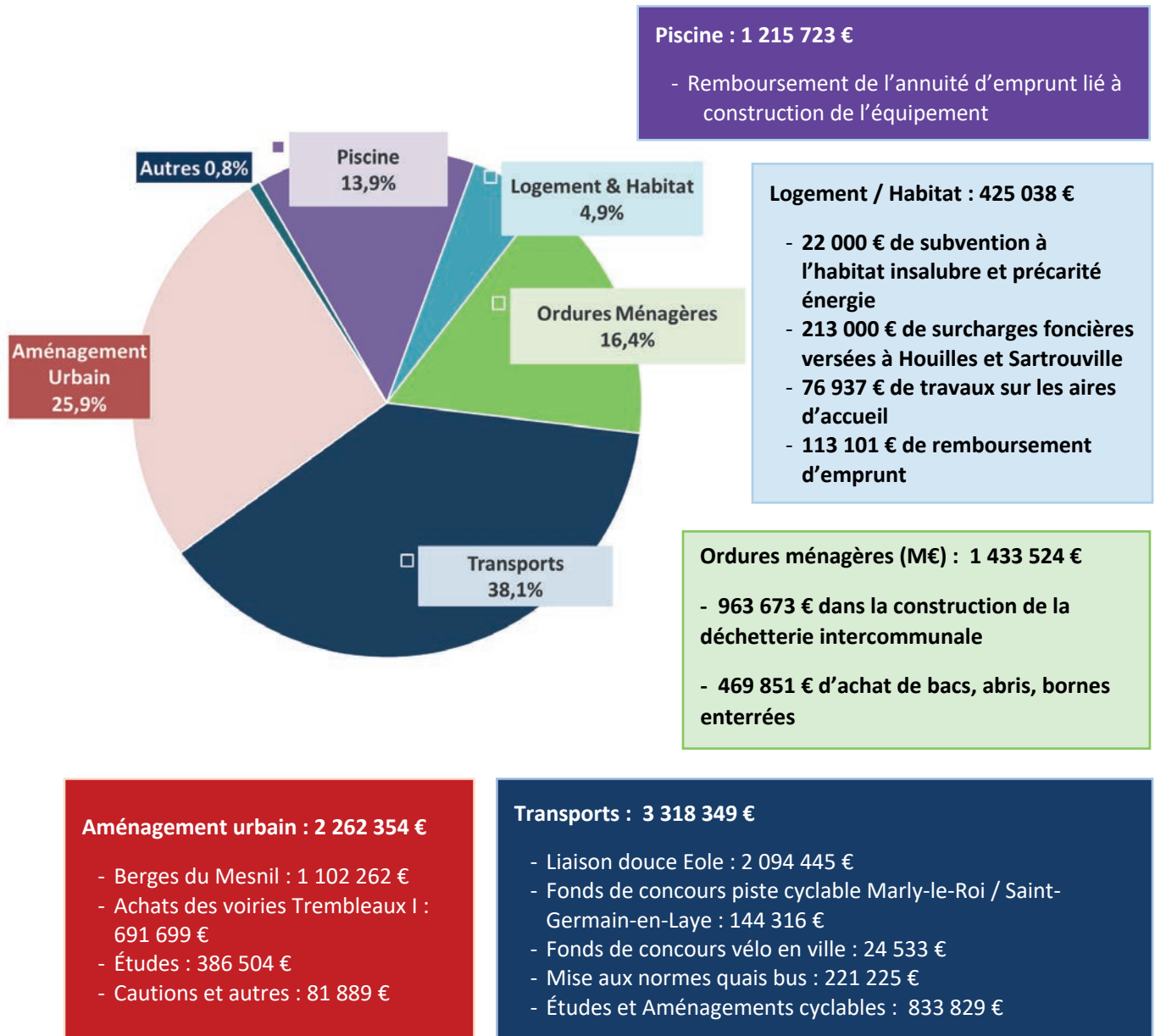
#### Chiffres clés :

- **Dépenses de fonctionnement 163,8 M€**
- **Recettes de fonctionnement 198,5 M€**
  
- **Dépenses d'investissement 11 M€**
- **Recettes d'investissement 2 M€**

#### Dépenses de fonctionnement



## Dépenses d'investissement



## Informer et sensibiliser, valoriser le territoire et ses projets

En collaboration avec les services, la direction de la communication de la CASGBS assure la conception, la réalisation et la diffusion de tous les supports d'information et de sensibilisation.

Ces supports sont :

- diffusés directement auprès des habitants ou via des supports digitaux : site Internet, pages Facebook, Instagram, LinkedIn, appli Boucle tri, chaîne YouTube, application Vooter, etc.
- relayés auprès de la presse et mis à disposition des villes sous forme de kits de communication intégrant supports à imprimer ou digitaux, bannières web, présentoirs publicitaires enroulables, vidéo, podcasts, etc.

## Accompagner les expérimentations

L'ensemble des expérimentations lancées par l'Agglomération en 2022 a fait l'objet d'une campagne de communication à destination des habitants :

**Juin 2022** : lancement d'un service de trottinettes et vélos électriques en libre-service sur 14 communes

**Juin 2022** : lancement de l'expérimentation du permis de louer au Port-Marly

**Septembre 2022** : lancement d'un incubateur de technologie à impact, hébergé sur IX campus à Saint-Germain-en-Laye

**Octobre 2022** : lancement de l'expérimentation de navettes électriques à Houilles et au Vésinet

**Novembre 2022** : lancement de l'expérimentation de collecte et tri des déchets alimentaires dans 4 communes

## Consulter les habitants, les élus et les partenaires

La mise en œuvre de l'application de consultation citoyenne Vooter en 2021 avait pour objectif de faciliter les interactions entre l'Agglomération et ses habitants. L'appli a été mobilisée à nouveau en 2022, notamment dans le cadre des expérimentations pour remonter remarques et suggestions du public.

## Expliquer les chantiers d'envergure à la population

L'Agglomération a assuré l'information des habitants par la réalisation des panneaux d'information chantier, lettres d'information, campagnes presse, réseaux sociaux et site.

### L'aménagement de la voie verte des berges de Seine au Mesnil-le-Roi

### Le chantier de construction d'un nouveau réseau d'assainissement

### Le chantier de construction de la déchetterie intercommunale



## Faciliter la collecte et les gestes de tri

En 2022, l'application anti-oublis **Boucle-Tri**, créée en 2012, a fait peau neuve pour faciliter toujours plus son usage. On compte à ce jour, plus de 12 280 téléchargements.

Par ailleurs, en lien avec les syndicats Valoseine et SITRU, de **nouvelles consignes de tri** étendues à six communes ont nécessité une large campagne d'information mise en œuvre au dernier trimestre 2022.



### Proposer des tutoriels vidéo

**2 nouveaux tutos vidéo de compostage** ont été réalisés et mis en ligne sur notre chaîne YouTube et le site internet et régulièrement rediffusés sur les réseaux sociaux.

**Une vidéo pédagogique** sur le chaucidou et les nouvelles règles de sécurité routière à vélo a été produite à l'occasion de la pérennisation de l'aménagement expérimental à Marly-le-Roi.



### Encourager la rénovation énergétique

Afin de promouvoir et d'accompagner les **premières semaines de l'Éco Rénov'** organisées par l'Agglo en novembre 2022, une identité visuelle a été créée, assortie d'un kit communication.



### Chiffres clés

- **Site Internet** : 137 272 visites entre janvier et décembre 2022
- **Com'Post, lettre d'information semestrielle sur le compostage** : 8 500 abonnés en 2022
- **Réseaux sociaux**
  - Page Facebook : 3 287 abonnés fin 2022 soit + 13.34 % par rapport à 2021
  - Instagram : 605 abonnés fin 2022 soit + 34.44% par rapport à 2021
  - LinkedIn : 1 179 abonnés fin 2022 soit + 58.26 %
- **Vooter** : 1 640 membres dans la communauté CASGBS